

Devenez Directeur·trice d'un centre de vacances ou d'un accueil de loisirs

Certificat Complémentaire associé aux BPJEPS



Former des animateurs·trices nature à une multiplicité de supports (à la randonnée à pied, en vélo, au canoë, au kayak, à la nage en eau-vive, à la descente de canyon, à l'escalade) et de compétences (animer, enseigner, faire découvrir le patrimoine, diriger des séjours de vacances, ...) permet une approche globale des métiers de la pleine nature, enrichit les pratiques et multiplie les possibilités d'emploi.

Les formations de l'Association Le Merlet sont conçues pour des personnes ayant une forte sensibilité à l'environnement, une expérience en animation, appréciant les échanges avec les autres et le contact avec les éléments extérieurs.



CC Direction d'un ACM

Objectifs

- Former des directeurs-trices conscients et responsables de leurs actes, de leur rôle et de leur pouvoir au sein d'ACM.
- Réfléchir sur le rôle éducatif des ACM et clarifier ses objectifs au sein d'un projet pédagogique personnel, cohérent.
- Sensibiliser particulièrement ces directeurs-trices à la place de l'environnement dans le rôle éducatif.

Public concerné

- Être diplômé-e d'un BPJEPS ou d'un DEJEPS ;
- Avoir PSC1, ou autres diplômes de premiers secours ;
- Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en ACM, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- Nous pouvons proposer un accompagnement individualisé à chaque stagiaire ou apprenant en situation de handicap, quel qu'il soit. N'hésitez pas à nous contactez-nous pour la faisabilité de votre projet.
Référénte Handicap : Jeanne Saveret : 06.80.38.05.48 ou jeanne.saveret@lemerlet.asso.fr

Prérogatives

- Elle atteste des compétences à assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs conformément aux dispositions définies dans l'article 1er de l'arrêté du 21 mars 2003.

Formation, certification

1) Module 1 - Les bases - 9 jours -

- Aborder les contenus permettant de construire un projet pédagogique : méthodologie de projet, connaissance des publics, partenariats, ancrage sur le territoire, animation des RH, administration, sécurité, législation, gestion de l'accueil des enfants et parents, communication, éconamat, comptabilité, budget prévisionnel, préparation du séjour, rôle de formateur-trice de l'équipe,
- Rédaction d'un projet pédagogique.
- Réfléchir sur des thèmes tels que l'autorité, la mixité, conduites addictives, les conflits, les rapports de domination, les situations de maltraitance...

2) Approche professionnelle - Stage pratique de direction -18 jours -

- Durant cette période, il s'agira de conduire le projet pédagogique, gérer les aspects administratifs et organisationnels, gérer l'équipe pédagogique et technique, mettre en place des outils d'évaluation.

3) Module 2 - Analyse et bilan - 6 jours -

- Analyse de pratique,
- Approfondir les intérêts éducatifs des animations ancrées sur le territoire de l'ACM
- Approfondir les moyens et supports (pédagogiques, législatifs et techniques) permettant de mener différents types de sorties nature en ACM.
- Approfondir des notions au regard des besoins des stagiaires

4) Suivi individualisé

- Positionnement et accompagnement projet pédagogique (½ journée)
- Accompagnement bilan de direction et jury blanc (1 journée)

Méthodes

- Tous les temps de travail sont amenés au moyen de pédagogie active pour faciliter l'appropriation des connaissances : travail en petits groupes, recherche documentaire, théâtre forum, rencontres de partenaires, pédagogie de projet...
- Des outils très concrets, opérationnels et ludiques sont apportés pour aider à fixer les connaissances (psychologie de l'enfant, alimentation, comptabilité, démarches administratives, législation...).
- Le-la stagiaire aura les moyens de s'évaluer et d'évaluer les apports pédagogiques.

Dates à retenir

Inscriptions et dossier DRAJES : clôture le 12 mars 2024

Module 1 : 13 au 21 avril 2024 (63 heures)

Stage pratique : 18 j entre mai et septembre 2024

Suivi individualisé : juin et octobre 2024

Module 2 : 21 au 26 octobre 2024 (42 heures)

Certification : 10 décembre 2024

Lieu

- Saint Jean du Gard et alentours

Tarifs et financements

- Tarif individuel : 1 875€ / Tarif employeur : 2 616,50€
- Nous consulter pour étudier les possibilités offertes par votre situation administrative

Responsable de formation

- Emilie GEFFROY
Avant votre inscription, merci de contacter Emilie, au 06 16 17 58 73, pour convenir d'un entretien préalable.

Validation

- CC Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs



20 rue Pelet de la Lozère - 30270 SAINT JEAN DU GARD

06 16 17 58 73

emilie.geffroy@lemerlet.asso.fr - www.lemerlet.asso.fr